



Consultation CCICAPBON-ANPR/02/2022

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon)
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)**

**Termes de référence pour le recrutement d'experts
« Service de Mentorat Spécialisé »**

Projet B_A.2.1_0063 – INTECMED

1. Cadre général du projet

INTECMED « Incubateurs pour l'innovation et le transfert de technologie en Méditerranée », est un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme ENI CBC MED. C'est un projet de Coopération entre la Grèce, l'Espagne, l'Égypte et la Tunisie dans le but de booster l'innovation, transférer le savoir-faire et relier la recherche à l'industrie dans la région méditerranéenne. INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche. INTECMED développe une boîte à outils (méthodologie BRIM : mécanisme pour l'identification des innovations matures). Cette boîte à outils est composée de :

- Les Alliances Régionales pour le Transfert d'Innovation,
- Les Points de Facilité d'Innovation Régionale,
- Les Programmes de mentorat,
- La plateforme E-Bazar de l'Innovation
- Les Expositions Régionales et internationales pour le Transfert d'Innovation.

Les projets pilotes à mettre en œuvre dans les 4 régions concernées permettront de :

- Identifier des résultats de recherche prêts à l'emploi ;
- Identifier des idées entrepreneuriales matures ;
- Améliorer les caractéristiques commercialisables des nouveaux produits et services ;
- Soutenir le renforcement des compétences et la constitution d'équipes,
- La mise en réseau des chercheurs et des entrepreneurs naissants ;
- Soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion de l'innovation
- Organiser une exposition annuelle sur le transfert de technologie,

Le programme de mentorat permettra de renforcer développement des compétences en entrepreneuriat, la commercialisation des résultats de recherche d'au moins 48 entrepreneurs/chercheurs (12 par pays) qui seront accompagnés et au moins 4 nouvelles initiatives entrepreneuriales (une par pays). L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon) sont responsables de l'implémentation du projet en Tunisie.

2. Contexte général de l'action

Un accompagnement personnalisé, des séances de formation collectives et une assistance individuelle spécialisée pour les entreprises en démarrage jouent un rôle essentiel pour garantir que les participants reçoivent tout le soutien et l'assistance nécessaires pour Monter leurs projets innovant.

En effet, le programme de mentorat INTECMED est un outil clé dans l'élément de renforcement des capacités, et la mise en place de leurs plans d'affaires.

3. Définition du programme de mentorat

Pour mettre en œuvre le programme de mentorat, la CCI Cap Bon et l'ANPR, partenaires PP5 & PP6 du projet INTECMED, collaborent avec un groupe d'intervenants (consultant-expert-formateur) pour apporter un soutien aux profits des 12 candidats qui seront sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets Innovants initié par le projet INTECMED en Tunisie, et ce par le biais du « Programme de Mentorat INTECMED » basé sur les services suivants :

- **Tutorat individuel** pour l'accompagnement dans la phase de conception des plans d'affaires, le renforcement des modèles commerciaux et le développement des activités.

INTECMED

- **Mentorat spécialisé** pour fournir un accompagnement individuel dans divers domaines, des conseils et des services de soutien en vue de développer des compétences spécifiques.
- **Formation collective** pour fournir un cursus de formation collective dans quatre thématiques afin de faire progresser les compétences applicables et dans le but ultime d'encourager l'échange d'idées et d'expériences.

Les 12 candidats bénéficiaires de ce programme, actifs dans le domaine de l'innovation pour les deux secteurs de l'agroalimentaire et l'artisanat, seront accompagnés pour élaborer leurs plans d'affaires durant une **période de 6 mois** (juin-novembre 2022) afin d'être éligible à concourir pour l'attribution d'un soutien financier au profit des 3 meilleurs plans d'affaires. Le profil des candidats sont :

- des chercheurs et des jeunes entrepreneurs porteurs de projet innovant,
- des entreprises déjà existantes depuis moins de 4 années, ayant des nouveaux produits et/ou services innovants.

L'ensemble du programme sera géré un **Hub-manager**, qui aura pour principale mission la coordination entre les intervenants (partenaires du projet, tuteurs, mentors et formateurs) et les porteurs de projets d'une part et les partenaires du projet d'autre part. Et afin de s'assurer du bon déroulement des activités et la finalisation des travaux suivant les exigences requises, le Hub-manager sera le vis-à-vis pour toutes les parties prenantes.

4. Objet de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme de mentorat INTECMED », la CCI Cap Bon et l'ANPR, lancent une consultation pour sélectionner un pool de mentors (consultant-expert) pour fournir un accompagnement sur mesure dans des divers domaines, des conseils et des services de soutien aux profits de douze (12) candidats, en vue de développer leurs compétences.

En effet toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue de la sélection, sachant que les prestataires individuels qui font partie d'un bureau ou d'un groupement ont le droit de présenter des candidatures individuelles.

5. Étendue des travaux

Description

Pour satisfaire les demandes d'accompagnement spécifiques pour chacun des 12 projets, des séances de mentorat individuel sont initiées par des mentors (consultant-expert) spécialisés.

On s'attend à ce que les mentorés reçoivent des conseils et des services de soutien, leur permettant de développer leurs compétences. Ainsi, chacun des 12 candidats bénéficiera d'un accompagnement technique, sur mesure et individuel, grâce à un pool de mentors spécialisé dans les domaines ci-dessous :

- (M1) -Stratégie commerciale
- (M5) –Internationalisation
- (M2) -Stratégie financière
- (M3) -Étude technique
- (M4) -Étude juridique

Cette mission est réalisée sur une période de 6 mois.

Objectif et résultats attendus

L'objectif de la mission est de fournir des conseils et des avis professionnels personnalisés aux 12 candidats, en se concentrant sur la consolidation de leurs compétences, les conseils en affaires, les contacts professionnels ou la résolution de difficultés dans les divers domaines cités ci-dessus.

Tâches et responsabilités

Les mentors auront pour tâches et responsabilités :

- Transfert des connaissances et des compétences viables et nécessaires à la réussite de chaque projet individuel.
- Partager son expérience technique et ouvrir son réseau selon le domaine d'expertise
- Fourniture des documents qui pourraient être nécessaires à l'édition de leur plan d'affaires et le développement de leur projet.
- Coordination avec le tuteur : qui est responsable de l'identification du besoin de chaque candidat et la validation des diverses séances de mentorat individuel dans les domaines spécifiques.
- Coordination avec Hub-manager : qui planifie les séances de mentorat et veille au bon déroulement de chaque entretien.

Il est entendu que chaque mentor travaille en étroite collaboration avec les autres intervenants, le tuteur et le Hub Manager.

La mission des mentors débute par une réunion préparatoire avec le Hub-manager. Cette dernière veille au bon déroulement de l'itinéraire de la mission tout en assurant :

- La discussion et l'approbation de toute proposition pour la réalisation des objectifs de l'action,
- Les contacts nécessaires,
- La mise à disposition de la logistique nécessaire au bon déroulement de la mission,
- La résolution de tout problème qui pourrait entraver le bon déroulement de la mission.

Planning de l'exécution

Suivant l'approche sur mesure et après validation du tuteur, chaque candidat bénéficiera d'un taux horaire de mentorat individuel dans les principaux domaines d'intérêt pour son projet et pour aller en profondeur dans l'amélioration d'une certaine compétence.

Comme initialement indiqué, la mission est dirigée par un pool de mentors spécialisés dans des divers domaines : (M1)-Stratégie commerciale (M2)-Stratégie financière (M3)-Étude technique (M4)-Étude juridique (M5)-Internationalisation.

Chaque candidat bénéficiera de 20 heures de mentorat spécialisé, tous domaines confondus. Ces 20 heures par candidat seront réparties entre les mentors selon leur domaine d'expertise.

Ainsi, un total de 240 heures pour l'ensemble des séances de mentorat individuel (tous domaines confondus) est consacré pour l'ensemble du projet (au profit des 12 candidats). Et selon les besoins identifiés par le tuteur en concertation avec le Hub-manager, un planning des séances de mentorat individuel sera établi pour chaque

mentor avec un horaire flexible, fixé à l'avance pour faciliter la gestion de l'agenda et suivre la consommation des taux horaires.

Le mentor sera disponible pour des questions ponctuelles après la séance, qui seront transmises par le tuteur.

Les séances de tutorat sont exécutées au sein de l'incubateur INTECMED installé dans l'espace de la Technopole de Borj Cedria, mais éventuellement elles pourraient se tenir en ligne, pour faciliter la participation des candidats depuis n'importe quel endroit.

Livrables

Après chaque séance de mentorat individuel, le mentor est amené à livrer un compte rendu comprenant les détails suivants :

- Problématique abordée durant la séance et les débouchés identifiés pour sa résolution
- Note sur l'évaluation des résultats du mentorat,
- Plan de l'intervention,
- Enregistrements vidéo de chaque session de mentorat en cas de réunions en ligne,
- Les documents nécessaires selon les besoins de chaque candidat,

Tout livrable doit être remis sous format électronique modifiable (Word, Excel, ...) et sous format papier.

Chaque mentor doit se concerter de façon continue avec le tuteur et le Hub-manager pour valider les livrables. L'approbation de chaque livrable est la mission des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR).

Tout livrable, document ou support produit par chaque mentor dans le cadre de cette mission est la propriété des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR) et de l'autorité de gestion. La CCI Cap Bon et ANPR ont la possibilité de diffuser et d'utiliser ces livrables.

6. Procédures et critères de sélection

L'offre du soumissionnaire présentée dans les délais prévus sera examinée par une commission dont les membres seront nommés par une décision des partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR). La commission compétente procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

❖ **Notation Technique** : La note technique sera attribuée comme suit :

Critères d'évaluation	Note maximum
Niveau académique : - 05 points si titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +3 ou Bac + 4) - 10 points si titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +5 ou plus)	10
Expérience professionnelle : 01 point pour chaque année	10
Note méthodologique sur le déroulement de la mission et présentation de la démarche à suivre pour la mise en œuvre du programme mentorat relatif au domaine à dispenser - 05 points si présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission - 10 points si présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission avec proposition d'amélioration	10
Références confirmées dans des missions de mentorat et d'assistance technique des porteurs de projets innovants (relatif au domaine d'expertise :M1 –M2 –M3 –M4 –M5) - 5 points pour chaque référence	25

Références confirmées dans des missions d'élaboration des plans d'affaires et Business modèles - 5 points pour chaque référence	25
Références confirmées dans des missions de mentorat et d'assistance technique dans le secteur agroalimentaire et/ou artisanat : - 5 points pour chaque référence	20

NB : L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement est celui ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 70.

La note technique totale est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

❖ **Notation Financière :**

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale suivant la formule suivante :

$$\text{Note Financière de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

(i) : représente l'offre à évaluer.

❖ **Note globale :**

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante :

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = [0,7 * \text{Note Technique de l'offre (i)}] + [0,3 * \text{Note Financière de l'offre (i)}]$$

Pour chaque domaine d'expertise, l'offre ayant obtenu la meilleure note globale, sera considérée l'offre la plus avantageuse technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

7. Conditions de présentation des offres

Le dossier de l'offre complet, doit parvenir à l'ANPR sous pli fermé et scellé, et ce par recommandé par la poste ou par le rapide-poste ou remis directement au Bureau d'Ordre de l'ANPR au plus tard le 06/05/2022 à 16h00. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

Le pli fermé et scellé doit porter à l'extérieur le libellé suivant :

A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS
Consultation commune CCICAPBON-ANPR-02/2022
pour la sélection d'experts « Service de Mentorat spécialisé » dans le cadre du projet INTECMED
 Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
Adresse (jusqu'au 31 avril 2022): 6 Rue Ibn Al Jazzar, Tunis 1002 (jusqu'au 31 avril 2022)
Adresse (à partir du 01 mai 2022) : Angle Rue Danton et Rue Robès Pierre, Lafayette (à côté du Technopointe)

Les dossiers des offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne se seront pas pris en considérations.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés. Les offres devront être présentées cachetées et signées comprenant les documents suivants :

1. Une lettre de soumission aux noms du DG de l'ANPR et de la CCI CAP BON
2. Les présents termes de références signés et paraphés
3. Un Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe-1 des présents termes de référence avec les justificatifs nécessaires attestant les qualifications requises pour chaque critère présenté et les missions accomplies ;
4. Une liste des références du prestataire dans des missions similaires ;
5. Une copie des pièces justificatives :des diplômes, des expériences générales acquises, et des qualifications en rapport avec la nature de la mission.
6. Une note méthodologique sur le déroulement de la mission et présentation de la démarche à suivre pour la mise en œuvre du programme d'incubation et si nécessaire une proposition d'amélioration, sans que cela engendre un volume d'expertise supplémentaire.
7. Un calendrier détaillé d'exécution de la mission
8. Une offre financière selon le modèle joint en annexe-2 des présents termes de référence
10. Une autorisation d'exercice à titre professionnel d'une activité privée lucrative dûment datée et signée par le Ministère de tutelle pour les prestataires individuels du secteur public.
11. Une déclaration sur l'honneur de non-appartenance, selon le modèle joint en annexe-3 des présents termes de référence
12. Une déclaration sur l'honneur de non-influence, selon le modèle joint en annexe-4 des présents termes de référence

8. Honoraires et modalités de paiement

Pour les services fournis, les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) payent au prestataire, une rémunération correspondant aux frais des activités objet de sa mission, conformément à son offre financière négociée. Le paiement se fera par virement bancaire dans un délai de 30 jours après la réalisation effective des prestations demandées et la remise des livrables requis et la présentation d'une note d'honoraire en trois exemplaires.

9. Durée du contrat

La collaboration avec les mentors retenus démarre à partir de la signature du contrat et son enregistrement et s'achève à la date fine du programme de mentorat INTECMED (juin-novembre 2022) sauf en cas de prolongation du projet accordé par l'Autorité de gestion (Management Authority).

10. Mode de sélection et négociation du contrat

Le mode de sélection est celui du prestataire individuel par mise en concurrence ouverte, en effet toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue de la sélection, sachant que les prestataires individuels qui font partie d'un bureau ou d'un groupement ont le droit de présenter des candidatures individuelles.

Avant l'attribution définitive des contrats, ceux-ci seront négociés avec les mentors retenus. Après la sélection, chaque mentor est invité par la CCI Cap Bon et l'ANPR pour la négociation et il est tenu de présenter son offre



technique et financière avec la note méthodologique sur le déroulement de la mission et les plannings proposés pour mener sa mission.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière

11. Respect des conditions de la consultation et responsabilités respectives

Le fait pour un prestataire de service de déposer une manifestation d'intérêt, implique pour lui l'acceptation sans aucune réserve de toutes les clauses et conditions inscrites dans les présents termes de référence.

Pour la réalisation de la mission, le prestataire de service devrait s'adapter aux capacités, contraintes et rythmes de la CCI Cap Bon et l'ANPR. Il s'engage à fournir les documents et les livrables requis dans les délais impartis sous format électronique modifiable et sous format papier.

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Il s'interdit toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

La CCI Cap Bon et l'ANPR mettront à la disposition du prestataire toutes documentations ou informations et pièces disponibles, jugées utiles à la réalisation de la mission.

12. Propriété intellectuelle

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de la CCI Cap Bon et l'ANPR, qui peuvent les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme ils l'entendent, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

13. Confidentialité

Chaque prestataire de service retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

14. Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du contrat sont à la charge du soumissionnaire sélectionné et ne lui sont pas remboursés.

15. Règlement des litiges

En cas de litige, les mentors d'une part et les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) d'autre part s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

16. demande d'éclaircissement et complément d'information

Les prestataires de service peuvent demander des renseignements concernant les présents termes de références par écrit dans un délai au moins égal à 05 jours avant la date limite de clôture de cet appel sur les deux emails suivants : cci.capbon@planet.tn; intecmed.anpr@gmail.com

Annexe 1 Modèle de Curriculum Vitae

Consultation commune CCICAPBON-ANPR-02/2022

pour la sélection d'experts « Service de Mentorat spécialisé » dans le cadre du projet INTECMED

- **Nom et prénom :** ...
- **Date de naissance :** ...
- **Nationalité :** ...
- **Tél / Gsm :** ...
- **Email :** ...
- **Adresse postale :** ...

- **Niveau d'études :**

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/Spécialité
...	

- **Compétences clés :** ...
- **Affiliation à des associations/groupements professionnels :** ...
- **Autres formations :** ...
- **Langues :** (bon, moyen, passable)

Langue	Lu	Parlé	Écrit	Langue
...				

- **Expérience professionnelle :**

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste
...		

- **Référence de missions similaires** (Nom du projet, Année, Lieu, Client, Poste, Activités) : ...
- **Compétences spécifiques de l'intervenant exigées dans le cadre de leur mission :** ...

J'atteste, en toute bonne conscience, que les renseignements susmentionnés reflètent exactement ma situation, mes qualifications et mon expérience.

Je m'engage à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire

Annexe 2

Modèle de l'Offre Financière

Consultation commune CCICAPBON-ANPR-02/2022

pour la sélection d'experts « Service de Mentorat spécialisé » dans le cadre du projet INTECMED

Domaine d'expertise à dispenser	Coût unitaire par heure en DT HTVA
(M1)-Stratégie commerciale	... DT HT
(M2)-Stratégie financière	... DT HT
(M3)-Étude technique	... DT HT
(M4)-Étude juridique	... DT HT
(M5)-Internationalisation	... DT HT
(M6)-.....	... DT HT
(M7)-.....	... DT HT
(M8)-.....	... DT HT

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire

Annexe 3

Modèle de déclaration sur l'honneur de non appartenance

Consultation commune CCICAPBON-ANPR-02/2022

pour la sélection d'experts « Service de Mentorat spécialisé » dans le cadre du projet INTECMED

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ...

Ci après dénommer le soumissionnaire pour « Consultation commune CCICapBon-ANPR/02/2022, pour la sélection d'experts -Service de Mentorat spécialisé- dans le cadre du projet INTECMED », déclaré sur l'honneur de non appartenance à la CCI Cap Bon et à l'ANPR durant les cinq dernières années.

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire

**« Consultation commune CCICapBon-ANPR/01/2022, pour la sélection d'experts
-Service de Tutorat individuel- dans le cadre du projet INTECMED »**

Je soussigné (Nom, prénom et fonction ...

Ci après dénommé le soumissionnaire pour « Consultation commune CCICapBon-ANPR/02/2022, pour la sélection d'experts -Service de Mentorat spécialisé- dans le cadre du projet INTECMED », déclare formellement ne pas avoir fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire